



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 23 septembre 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 24

Procurations : 5

Membres excusés : /

Date convocation : 17/09/2021

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Magali PATINET à Jérôme BOUTELOUP, Philippe STREMLER à Magalie GRANDSIMON, Ana ROLDAN à Françoise BARRERE, Raphaël RIGACCI à Pascal NGUYEN, Isabelle SIMONETTO à Mathilde ESCLASSAN.

Excusée : /

Secrétaire : Marie-Ange KOFFEL

N° DEL/2021- 052

OBJET :

FINANCES

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION DE LA
LIGUE CONTRE LE
CANCER**

Rapporteur :
M. Jérôme BOUTELOUP, Maire

René DELAHAYE, ancien DGS de la mairie de Seysses pendant 34 ans de 1974 à 2008, est décédé au mois de juillet.

Au-delà de l'hommage rendu dans le numéro de l'écho du Binos de septembre, la Mairie avait souhaité comme habituellement dans de pareilles circonstances commander une gerbe pour le jour de l'inhumation, mais la famille a indiqué privilégier les dons au profit de la recherche contre le cancer à la place des fleurs et couronnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

⇒ De faire un don de 120 € à la recherche contre le cancer, par l'intermédiaire d'une subvention à l'association la ligue contre le cancer.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

